—— D'autre part, la Musique municipale et l'Orphéon des Travailleurs exécuteront le dimanche 23 juin, à 5 heures du soir, dans les jardins du Palais de Justice, rue de Gand, les morceaux suivants:

Musique municipale: 1. *Marche-Cortège* (Lefèvre-Derodé); 2. *Sigurd Jorsalfar* (E. Grieg); 3. a) *Prélude des Girondins* (F. Le Borne); b). *Sérénade* (G. Pierné). — *Orphéon des Travailleurs*: 4. *Les Proscrits* (A. Gevaert); 5. *Nos Compagnes* (H. Maréchal). — Musique municipale: 6. *Sélection sur la Bohème* (Puccini); 7. *Ouverture du Cid* (Massenet).

—— *L'Harmonie du Blanc-Seau* et la Chorale *Les Folichons*, exécuteront le mercredi 19 courant, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la place du Blanc-Four, les morceaux suivants:

Harmonie du Blanc-Seau: 1. *Allegro militaire*, X.; 2. *Cortège de Ballet* (Montagne); 3. *Un Rêve sous Louis XV*, gavotte (Wettge). — Chorale *Les Folichons*: 1. *Les Martyrs aux Arènes*, chœur (L. de Rillé); 2. *Chantons, valsons*, chœur (Verne). — *Harmonie du Blanc-Seau*: 4. *Grande valse de Concert* (Montagne); 5. *Cortège du Prince Carnaval* (Montagne); 6. *Hamlet*, (Amb. Thomas).

PEIGNOIRS ET CORSAGES
GRAND CHOIX
A LA PALME, 21, rue de la Gare, ROUBAIX

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 18 juin 1907

Présidence de M. SEE, vice-président

LES SUITES D'UNE NOCE. — C'était le 12 juin dernier, à Roubaix, une voiture, contenant quatre femmes, quelque peu enivrées, parcourait les rue de la ville, et les éclats de rire, les cris, les chants de ce quatuor amusaient les passants. Les agents intervinrent et emmenèrent tout le monde au poste où l'on dressa un quadruple procès-verbal pour ivresse. Mais, en procédant à l'interrogatoire d'identité, on s'aperçut que l'une des contrevenantes, écrit expulsée du territoire français par un arrêté du 15 mars 1905. C'était une nommée Ida Dobbelaer, 52 ans, couturière, à Roubaix. Cette femme fut donc mise en état d'arrestation et aujourd'hui le tribunal lui infligeait, pour infraction à un arrêté d'expulsion, 15 jours d'emprisonnement.

AFFAIRES DIVERSES. — Louis Vuylsteck, vol, un mois de prison avec sursis. — François Vandevoorde, 42 ans, peigneur à Mouscron, infraction à un arrêté d'expulsion, 15 jours de prison.

CHANGEMENT DE DÉPOSITAIRE
Vous tous qui souffrez d'Oppressions
ASTHME
EMPHYSÈME, BRONCHITE CHRONIQUE
Écrivez à Ch. ESCOUFLAIRE, à BAILEUX (Nord), et vous recevrez GRATUITEMENT et franco
UNE BOITE D'ESSAI DE
Poudre «Cigarettes Escouflaire
avec nombreux Certificats de guérisons.
DÉPOT dans toutes les BONNES PHARMACIES
Pour la Belgique: Ch. Escouflaire, Esplanade, 19, à Ath. 3910-4

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Les congés des employés de commerce

Roubaix, 18 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les différentes lettres parues dans votre journal au sujet du congé des employés de commerce et de l'industrie. Nous sommes absolument d'accord avec ces groupes anonymes au sujet de la bienfaisance de ce congé et de la possibilité de l'obtenir. Nous pensons comme eux que l'isolement est toujours très nuisible.

Mais ces camarades anonymes, dans la douce quiétude de leur retraite, désirent que ceux qui travaillent déjà le fassent davantage encore. Ils trouvent qu'il n'existe à Roubaix que deux groupements d'employés, cependant, quoique cachés, il en existe bien d'autres, paraît-il.

Que ces camarades sortent de leur solitude, qu'ils viennent se joindre à nous et nos efforts réunis obtiendront facilement les améliorations désirées.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

D. DESEUMAUX,
Président du syndicat des employés de Roubaix.
Siège: *Hôtel du Centre*, 21, Grande Place.

A propos de la location du presbytère de Neuville

Neuville-en-Ferrain, 18 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Il semble bien qu'à Neuville, quelques conseillers se soient fort peu préoccupés, dans la question de la location du presbytère, des simples règles de la plus stricte reconnaissance.

Tandis que dans les communes avoisinantes on fixe le loyer à une somme très minime, neuf de nos édiles ont cherché, dirait-on, à satisfaire l'Etat spoliateur, dans la plus large mesure possible. La chose est d'autant plus inconséquente, qu'à Neuville, moins que partout ailleurs, on aurait le droit d'agir de la sorte. En effet, sans considérer les services publics et gratuits que M. le Curé rend à la population, ne vient-il pas de doter la commune d'une nouvelle rue entièrement pavée et appropriée à la circulation, à ses frais? Il est inutile de s'étendre ici sur les avantages et les bénéfices qu'à deux propriétaires procurera encore, à la commune, cette rue destinée à devenir une des plus belles du village. Tout le monde le comprend, excepté neuf de nos représentants.

Il semble cependant que l'on devait se souvenir d'un bienfait signalé et profiter de l'occasion pour donner à l'auteur un témoignage officiel de la gratitude des Neuvillois.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Directeur, mes civilités respectueuses.

Un de vos lecteurs.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A.L.W. — Le 5 août. (2366). —— *A.L.* 185. — Adressez-vous au marchand qui vous a vendu ces billets, car nous ne connaissons pas la plupart de ces loteries. (2354). —— *Mathilde* 5. — Vous devez cette taxe, attendu que vous avez été dispensée de deux années de service militaire. (2336). —— *L.B.* — Vous serez renvoyé en septembre prochain. (2366). —— *P.N.* — Vous serez renvoyé en septembre prochain. Vous n'avez pas concouru à la formation de la classe 1903, mais à celle de 1906. Vous ne pouvez donc pas prétendre de revenir en juillet prochain. (2353). —— *D.H.* 154. — 1. L'école militaire (Saint-Cyr) est destinée à former de futurs officiers pour l'infanterie et la cavalerie. On y est admis par voie de concours; 2. Les engagements volontaires sont de trois ans au moins. (2354). —— *Un ennuyé du Pont-de-Marcq, C.D.* — Vous devez attendre la libération de votre classe. (2347). —— *Louis D.* — Oui, il y a l'engagement dit de devancement d'appel de 3 ans avec faculté de renvoi au bout de 2 ans. Mais il faut, au préalable, être pourvu du brevet spécial d'aptitude militaire, obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de chef de section à la fin de la seconde année de service et prendre l'engagement d'effectuer tous les trois ans des périodes de quatre semaines dans la réserve et de deux semaines dans l'armée territoriale. (2339). —— *Leers. M.H.* — Oui. (2355). —— *Vulcain et Saint-Elois.* — 1. Il doit en faire la déclaration au commandant de la brigade de gendarmerie de sa résidence, dès la réception de son ordre d'appel sous les drapeaux; 2. Oui, il doit accomplir ses deux années. (2343).

F.A.J. — Il n'y a point de règlement municipal réglementant la quantité de crème qui doit exister dans le lait. Voici, à ce sujet, ce que dit le dictionnaire général de police administrative et judiciaire: « Le bon lait ne doit pas donner au-dessous de 10 % de crème. »

CONTRE LE VOL
COFFRES-FORTS FICHET
CONTRE LE FEU
Sc^ie 13, R. Nationale, Lille. 17616

LE FESTIVAL DE LENS

Un train spécial

Un train spécial sera mis en marche de Tourcoing, dimanche prochain 23 juin, à destination de Lens. En voici l'horaire:

Aller. — Tourcoing, départ 11 heures 04 matin; Roubaix, 11 h. 10; Croix, 11 h. 16; Lille, 11 h. 36; Lens, arrivée, 12 h. 22.

Retour. — Lens, départ 9 h. 05 soir; Lille, 9 h. 56; Croix, 10 h. 24; Roubaix, 10 h. 29; Tourcoing, arrivée, 10 h. 34.

NORD

ACCIDENT MORTEL A LOURCHES. — L'accrocheur Alfred Parent, 45 ans, a été tamponné par une rame de wagons à la fosse Schneider. Transporté au domicile de sa mère, à Neuville-sur-l'Escaut, il n'a pas tardé à succomber à ses blessures.

LA VENTE DU COUVENT DE SAINT-SAULVE. — Samedi est venue, par les soins de M. Auguste Fontaine, liquidateur et de Me Devillers, avoué, devant le tribunal de Valenciennes, la vente des immeubles constituant le couvent des Ursulines dispersées de St-Saulve. Voici le résultat de l'enchère: Pour le bâtiment principal et le jardin, l'adjudication a atteint 62.000 francs, à Me Boutry. La commune de Saint-Saulve, représentée par Me Ducatez, avait mis 61.000 francs. Les écoles sont allées au prix de 25.000 francs.

UNE GRAVE AFFAIRE A WORMHOUDT. — Le journalier Louis Bedèle, 19 ans 1/2, de Wormhoudt, a été arrêté pour avoir tenté d'abuser de la jeune Germaine M..., 12 ans, écolière à Wormhoudt.

UNE JEUNE OUVRIÈRE ÉCRASÉE A BOUSSÈS. — Un lourd fourgon traîné par quatre chevaux se présentait vers huit heures, à la porte de l'usine Seydoux, au moment de la sortie des ouvriers pour le déjeuner. Un chapiteau en pierre bleue, surmontant l'un des piliers du portail, heurté par le véhicule à la suite d'un cahot, se détacha et tomba d'une hauteur de trois mètres.

Une dizaine d'ouvriers furent atteints et blessés par les débris de la pierre; une fillette de quatorze ans, Alice Petit, fut écrasée sous le plus gros débris. On dégagea la pauvre petite dont la cervelle avait giclé sur le mur voisin. Un médecin appelé ne put que constater le décès.

CONGRÈS DU SYNDICAT DES MINEURS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS. — Le Syndicat des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, syndicat exclusivement professionnel et mutualiste, fondé, il y a quelques années, par M. Dombray-Schmitt, l'apôtre infatigable de la mutualité, s'est réuni en congrès dimanche, à Douai. Le syndicat compte actuellement 10.000 adhérents, répartis en plus de cent sections communales.

PAS-DE-CALAIS

VIOLATION DES CLOITRES DE L'EVÊCHE D'ARRAS

Depuis l'expulsion de Mgr Williez, évêque d'Arras, qui s'est produite le 14 décembre dernier, et celle des professeurs et élèves du Grand-Séminaire, les cloîtres qui renferment l'évêché à la cathédrale, avaient été clos soigneusement et nul profane, en dehors des gens du séquestre, ne pouvait y pénétrer.

Quelle ne fut pas la stupéfaction des Arrageois, hier matin, en apprenant que ces cloîtres étaient ouverts pour permettre aux candidats aux divers brevets universitaires d'y passer leurs examens.

Chose plus extraordinaire encore, tout le matériel qui servait aux cours du Grand-Séminaire fut employé et cela après un accord entre l'inspecteur d'Académie et le séquestre.

NOUVEL INCENDIE CRIMINEL A OISY-LE-VERGER. — M. Gustave Dipos, cultivateur à Oisy-le-Verger, au lieu dit « le Rond-du-Château » était réveillé par une vive lueur donnant dans la fenêtre de sa chambre à coucher. Sa grange était en flammes. Le feu fut éteint assez rapidement. Le lendemain, en cherchant la cause du sinistre, on trouva près de la porte, plusieurs allumettes. On croit à la malveillance.

MORT ACCIDENTELLE A HERMIES. — Le nommé *Jules Défontaine*, 60 ans, scieur de long, sciait un tronc d'arbre placé sur des trétiseux, à 1 m. 50 du sol. Pris d'un étourdissement, il tomba sur le sol. Le malheureux, dans sa chute, s'était fait une fracture de la colonne vertébrale. Il est mort le lendemain.

L'EGLISE DE MEURCHIN EN INTERDIT. — Le maire, M. Tredez, ayant fait sonner par le garde-champêtre le glas funèbre pour une femme mariée civilement, et qui devait n'avoir que des funérailles civiles, Mgr l'Evêque d'Arras a mis l'église de Meurchin en interdit.

LA BANDE DE PREITERES RENVOYÉE DEVANT LES ASSISES. — La Chambre des mises en accusation de Douai a renvoyé devant les assises de Saint-Omer les six inculpés de cette fameuse bande, sous l'inculpation de vols qualifiés.

Le championnat de vitesse dactylographique de Pavie (Italie) a été gagné par M. Ventura sur machine Underwood. Pour renseignements sur cette machine s'adresser au bureau du journal. 29092

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du mardi 18 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Nerinckx, vice-président.

Une quinzaine de membres sont présents.

La mort de M. Daens

M. le président donne lecture de la lettre suivante de M. P. Daens:

« Mon cher président, — Mon bien aimé frère s'est doucement éteint aujourd'hui, à 5 heures de relevée. Je le recommande à votre souvenir chrétien et je vous remercie pour la cordiale amitié que vous lui avez témoignée.

» Recevez, Monsieur le président, etc. »

M. le président propose à l'assemblée de charger le bureau, conformément aux précédents, d'adresser une lettre de condoléances à la famille du regretté défunt. (Adhésion.)

Les cours de religion à Tournai. — Une interpellation de M. Asou

M. Asou interpelle M. le ministre des Sciences et des Arts « au sujet de la décision qu'il vient de prendre à l'administration communale de Tournai, par laquelle il censure l'envoi par le collège échevinal d'une circulaire portant à la connaissance des parents les dispositions de la loi du 15 septembre 1895 sur la dispense du cours de religion et par laquelle il annule les demandes de dispenses qui ont été obtenues à la suite de la distribution d'imprimés aux parents. »

L'orateur conteste au ministre le droit d'agir comme il l'a fait. Pourquoi une administration communale n'aurait-elle pas le droit de faire connaître la loi au public. La mesure est injustifiable.

La loi de 1895 prévoit seulement, dans l'exposé des motifs, qu'aucune enquête ne peut être ouverte quant aux intentions des parents et qu'aucune pression ne peut être exercée qui diminuerait la liberté des pères de famille. M. le ministre prétend que cette pression a été exercée; c'est une erreur. Comment peut-on dénaturer l'acte de l'administration communale de Tournai au point d'y voir une pression. Tous les jours, on voit les administrations communales rappeler, par communiqués aux journaux, par affiches, etc., les prescriptions des différentes lois, en matière d'établissements insalubres, de milice, d'échevinage, d'élections, etc. Pourquoi la loi sur l'enseignement ferait-elle seule exception?

Sans doute, tout le monde est censé connaître la loi, mais nous savons que c'est là une pure fiction; les neuf dixièmes des citoyens l'ignorent en réalité. Beaucoup d'administrations ont cru devoir prévenir le public des chausse-trapes de la loi scolaire. L'orateur rappelle qu'en 1895, l'administration communale de Gand et après elle de Bruxelles, ont agi comme Tournai. Liège a agi de même. Nulle part, la droite de ces Conseils n'a fait la moindre observation. Du reste, l'auteur même de la loi, M. Schollaert, devait admettre le droit des administrations communales de faire connaître la loi scolaire aux parents.

A propos de la dissolution de la Douma. — Une déclaration de M. Vandervelde

M. Vandervelde donne lecture de la déclaration suivante:

« De graves événements viennent de se passer en Russie, à l'heure même où, par une cruelle dérision, le délégué du Tsar ouvrait la conférence de La Haye.

» Pour la seconde fois, la Douma est dissoute. Au mépris de la parole donnée, par une violation flagrante des lois fondamentales consenties par lui-même, le Tsar prétend imposer au peuple russe un régime électoral qui a pour but avoué de fausser l'expression de la volonté nationale.

» Contre pareil attentat, il faut que, dans toute l'Europe, des protestations s'élèvent.

» J'exprime donc le sentiment de tous mes amis et, sans doute, d'un grand nombre de membres de cette Chambre, en adressant à ceux qui luttent pour la libération du peuple russe, le témoignage de nos sympathies ardentes et de notre inébranlable espoir dans leur triomphe définitif.

M. le Président. — Ce n'est pas une motion d'ordre.

M. Vandervelde. — Pardon. Chaque fois qu'un Souverain a été victime d'un attentat, une partie de la Chambre a envoyé à ce roi l'expression de ses sympathies.

M. Liebaert. — Je regrette de devoir protester contre cette motion à laquelle le gouvernement ne peut se rallier.

M. Demblon. — Vous soutenez les tyrans! Le Tsar est la honte de l'Europe.

M. le Président. — L'incident est clos.

L'interpellation de M. Asou. — Discours du ministre des sciences et des lettres

M. Descamps-David, ministre des Sciences et des Lettres. — Nous n'avons à discuter ici que ce qui s'est passé à Tournai. Sans doute, personne ne peut s'opposer à ce qu'un père de famille dispense son enfant du cours de religion. La loi doit être respectée aussi bien dans son texte que dans son esprit; or, l'esprit de la loi veut que la liberté de conscience des parents, aussi bien que des enfants, soit entièrement respectée.

M. Depage. — Les circulaires ne s'adressent pas à Tournai seulement; elles devraient s'appliquer à toute la Belgique.

M. Descamps. — Je n'ai pas à discuter cela.

M. Devigne. — Il faudra donc faire autant d'interpellations qu'il y a de grandes communes libérales.

M. Descamps. — Je ne veux pas prendre le train en même temps pour Gand et pour Liège. (Rires.) Je ne déraillerai pas. (Rires.) Je résoudrai complètement le cas posé pour Tournai, et c'est pour cela que j'établis les principes de la loi de 1895. En regard de ces principes, mettons les actes de l'administration communale de Tournai. Les circulaires sont remises aux parents par l'intermédiaire des instituteurs qui sont chargés de recueillir les réponses des parents. C'est une pression déguisée. Une circulaire signée de M. Asou recommande aux parents de renvoyer la demande de dispense revêtue de leur signature.

M. Hymans. — C'est une circulaire de l'Association libérale. Ce n'est pas l'échevin, mais le président de l'Association libérale qui l'a signée.

M. Descamps. — La circulaire de l'échevin qui est, en même temps, président de l'Association libérale et la circulaire de cette association sont de la même date. Il y a ici une ingérance officielle contraire à l'esprit de la loi. Il est évident qu'il y a ici une invitation directe à signer la dispense.

Nous avons voulu faire respecter la volonté des pères de famille contre les manigances.

M. Demblon. — Nous continuerons à faire à Liège ce que vous défendez à Tournai.

M. Descamps. — J'examinerai tous les cas.

L'administration communale qui agit comme l'a fait celle de Tournai viole tout au moins l'esprit de la loi. Liège le fait, sans doute, mais elle n'en a pas le droit.

M. Demblon. — Nous continuerons cependant.

M. de Ponthière. — Le Conseil communal outrepasse ses droits quand il cherche à connaître l'opinion des parents: il n'a à s'occuper que des intérêts matériels de la commune. Les libéraux et les socialistes devraient tâcher d'imiter les catholiques dans leur amour de la liberté.

M. Massart. — L'administration communale a-t-elle le droit et le devoir de dire aux parents: « Voici les dispositions législatives qui vous concernent. » Eh bien, sans doute, elles en ont le droit car elles ont la direction des écoles communales. Ce droit, elles l'ont exécuté jusqu'en 1895 sans conteste. La vérité, c'est que vous êtes résolus, à droite, à entamer les prérogatives communales. C'est ici une question de principe. Mais à Bruxelles, à Gand, à Mons, nous agissons comme à Tournai. Vous n'osez pas encore déclarer que la religion est obligatoire: mais vous vous y acheminez lentement. Vous savez qu'il n'y a pas de propagande: celle-ci est faite par les associations libérales.

Je suis échevin de l'instruction publique à Mons: je vous déclare que si vous prenez la même mesure, je marcherai quand même de l'avant. Je vous résisterai. Vous n'avez pas le droit de retirer aux pères de famille de Tournai le droit de dispenser leurs enfants. (Très bien à gauche et à l'extrême-gauche.)

M. de Ponthière. — Il est évident que la grande majorité des Belges veut l'instruction religieuse pour ses enfants. On ne peut admettre la dispense que si elle vient de la famille d'une façon spontanée.

Intervention de M. Hoyois

M. Hoyois. — Quoi qu'en dise M. Masson, force restera à la loi.

L'orateur se demande ce qu'il faut entendre par « ouvrir une enquête ». Il n'est pas nécessaire qu'il y ait inquisition pour qu'on puisse dire qu'il y a enquête. L'ingérence de l'administration communale doit être ni franche ni sournoise, ni ouverte, ni détournée. La vérité est qu'on veut solliciter des demandes de dispense. Quand on nous dit qu'on veut seulement faire connaître la loi aux parents, on cherche un prétexte pour obtenir des dispenses.

M. Schollaert a dit: celui qui tient à obtenir des dispenses pose un acte incorrect. L'initiative intégrale au point de vue des dispenses appartient aux parents seuls. La pression qui s'exerce sur les parents aux fins de les déterminer à exempter leurs enfants de suivre les cours de religion est particulièrement abominable quand elle s'exerce sur des parents pauvres. C'est le cas à Tournai, où le tiers de la population est inscrit au bureau de bienfaisance.

C'est dans les Loges que cette propagande est organisée: le compte-rendu du dernier convent maçonnique l'a prouvé.

M. Demblon. — La franc-maçonnerie fait ce qu'elle veut, surtout quand elle fait le bien.

M. Hoyois. — Nous savons à quoi nous en tenir. La formule d'exemption remise aux élèves ou à leurs parents par certaines administrations communales a été rédigée en vertu d'une décision prise au convent maçonnique de 1903.

Et vous parlez de votre désir de respecter la liberté des pères de famille. Laissez-moi rire. La conduite du ministre, nul homme de bonne foi ne peut le contester, est strictement respectueuse de la liberté de conscience de tous nos concitoyens.

M. Roger appuie la manière de voir de M. Asou. Il estime que les cercles de propagande libéraux ont parfaitement le droit de faire ce qu'on leur reproche. Le but du gouvernement est clair: il veut en arriver petit à petit à la suppression de la dispense.

L'interpellation est close.

La séance est levée à 4 heures 45. Mercredi, séance à 1 heure 45.

FAITS DIVERS. — **Tué dans la mine.** — Un mineur, nommé Baudour, âgé de 26 ans, et travaillant au puits n° 1 des charbonnages du Mambourg, a été enseveli, lundi après-midi, sous un éboulement. Lorsqu'on est parvenu à le dégager, il avait cessé de vivre.

—— **Un enfant tué.** — Lundi, le petit Charron, 8 ans, jouait sur la route entre Sippenaken et Gemmenich. Il voulut sauter sur une voiture qui passait, mais prit mal son élan et fut écrasé. La mort fut instantanée.

—— **Pour un bout de cigare.** — Les ouvriers Van Hamme d'Asenede et De Decker, de Bouchaute, s'étaient rendus à la kermesse de Sas de Gand, commune frontière hollandaise. Au retour, Van Hamme perdit un bout de cigare: il prétendit que De Decker le lui avait dérobé. De Decker protesta. Une discussion éclata, suivie d'une rixe. Van Hamme porta plusieurs coups à De Decker, qui fut atteint à l'abdomen, si grièvement, qu'il succomba dans la nuit. Il laisse une veuve avec trois enfants mineurs. Van Hamme a été arrêté.

BRUXELLES

TERRIBLE DRAME A SCHAERBEEK

Meurtre et suicide

Une jeune ouvrière, M. Lefebvre, âgée de 22 ans qui habite avec sa sœur, 18, rue de la Constitution, était fiancée à Léopold Doutrelant, gantier à Saint-Josse-ten-Noode. En ces derniers temps, Marie Lefevre voulut rompre. Doutrebant fit, mais en vain, plusieurs démarches auprès de la jeune fille pour tenter une réconciliation.

Depuis plusieurs jours, l'ouvrier gantier venait rôder aux alentours de la maison de Mlle Lefevre.

Mardi matin vers dix heures pendant que sa sœur était absente, Doutrebant monta dans l'appartement de Mlle Lefèvre où à ce moment se trouvaient deux jeunes apprentis.

Doutrebant les renvoya. Peu après leur départ, le locataire principal entendit une violente discussion suivie bientôt de plusieurs détonations et de cris déchirants. Plusieurs voisins accoururent aussitôt.

Sur le palier du 2e étage la tête sur les escaliers, on trouva la jeune fille dans une mare de sang. Elle avait la tempe gauche trouée d'une balle de revolver; une autre lui avait traversé le cœur. Dans l'appartement on découvrit le cadavre de Doutrebant étendu sur le plancher. Après avoir tué son amie, il s'était tiré quatre balles de revolver dans la tête.

BLANKENBERCHE: Hôtel Beau-Rivage et Bavaro Belge — 1^r ordre: 100 chambres; électr.; lift. 26676

MALADIES DE POITRINE
(Consultation gratuite à tous les Lecteurs)
(*Détacher le questionnaire à la dernière page*)

Communications

ROUBAIX. — **Fédération républicaine anticollectiviste.** — Réunion, jeudi, à huit heures trois quarts, « A la Branche de Houblon », Café Arthur Wagnon, rue Pellart, 158. Ordre du jour: Organisation de la Fédération. Plusieurs membres du Comité central prendront la parole à cette réunion.

—— **Cercle Moderne.** — Café de l'Enfié, rue de Blanchemaille. — Section chorale mixte: Les adhésions pour le festival de Lens de dimanche prochain, seront reçues jusqu'à jeudi soir, à neuf heures.

—— **Fanfare l'Espérance.** — Samedi, répétition à huit heures et demie.

—— **Gaulia Roubaisienne.** — Mercredi, à huit heures et demie, répétition générale.

Pour vos serres, Chauffage. (Voir annonces). 204

CROIX. — **Grande-Harmonie.** — Assemblée générale, mercredi 19 juin, à huit heures et demie du soir, au local, « Café du Progrès ».

LEERS. — **Anciens militaires « La Fraternelle ».** — Réunion mensuelle dimanche, à six heures et demie, au siège de la société, estaminet Dumortier.

GRAVE MALADIE NERVEUSE
GUÉRIE PAR LES PILULES PINK

Madame Moura, de Plassac près Blaye (Gironde), qui vient d'être guérie par les Pilules Pink était atteinte d'une grave maladie nerveuse ainsi qu'on va pouvoir s'enrendre compte par ce qu'elle nous écrit qu'elle ressentait.

« Pendant deux ans, écrit-elle, j'ai eu des crises de nerfs. Je tombais sans connaissance pendant cinq à six minutes, puis pendant une demi-heure, je ne me rendais compte de rien, je ne savais pas où j'étais, je parlais, mais je disais des mots sans suite. J'ai eu jusqu'à cinq crises semblables par jour. Avec cela mon état général était très mauvais, je n'avais pas d'appétit, je digérais mal et j'étais très faible. On m'a fait prendre bien des

Mme Moura (Cl. Chabot, Blaye)

médicaments mais sans succès, j'avais toujours mes crises, et on me disait même que je ne guérirais pas. J'ai eu la bonne idée de prendre les Pilules Pink, et à ma grande joie, dès la première boîte j'ai été soulagée. J'ai continué le traitement et au bout de peu de temps, mes crises qui s'étaient espacées, avaient complètement disparu. Je vous assure que ma guérison rapide a surpris bien des gens. »

Beaucoup de personnes sont prédisposées à l'épuisement nerveux. En premier lieu, tous les arthritiques, toutes les personnes qui fournissent un travail mental exagéré et ceux qui abusent des plaisirs. L'épuisement nerveux survient très fréquemment à la suite de secousses morales très vives, de chagrins. Les candidats à l'épuisement nerveux se plaignent d'insomnies entrecoupées de sommeil avec rêves pénibles, ils éprouvent pendant la marche des douleurs sourdes, lancements dans les épaules et dans les reins. La tête est fatiguée. La force musculaire est diminuée, de même la mémoire et la volonté. Le malade éprouve des sensations d'angoisse et d'anéantissement indéfinissables, des éblouissements, des vertiges, du froid aux extrémités. Tous ces symptômes de neurasthénie, d'épuisement nerveux se produisent parce que la nutrition du système nerveux n'est plus assurée. Le traitement des Pilules Pink par sa double action sur le sang et le système nerveux rétablira cette nutrition et fera rapidement disparaître les crises de neurasthénie et d'épuisement nerveux. Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, douleurs, névralgies, rhumatisme.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt: Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

En vente en Belgique dans toutes les pharmacies et au dépôt général: Pharmacie Derneville, 66, boulevard de Waterloo, Bruxelles. 28963d

LE TOUQUET - PARIS-PLAGE
3 HEURES 1/2 DE ROUBAIX - LA MER - LA FORÊT

LA VIE SPORTIVE

Hippisme

LES COURSES A ENGHIEN
du mardi, 18 juin

Enghien, 18 juin. — (Par dépêche) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Enghien, le mardi 18 juin:

Prix du Quercy: 1er, Pomerol, pes. 100.50, pl. 31.50, pel. 45.50, pel. 15.50; 2e, Almendra, 1es, 23.50, pel. 10.50; 3e, Thisbé, pes. 18.00, pel. 9.00; 4e, Roulotte. — Non placés: Jolie Fille II, Cancton, Briateaxe, Vol au Vent II, Abstinence, Paris Sport, Parpaillot, Cigale II, Montesson.

Prix de l'Adour: 1er, Fer, pes. 18.00, pel. 10.50; 2e, Laverriere; 3e, Medwin.

Prix de l'Angoumois: 1er, Paullinio, pes. 13.50, pl. 11.00, pel. 7.00, pl. 5.50; 2e, Jacasse II, pes. 12.00, pel. 6.00; 3e, Transsibérien; 4e, Crown Equerry. — Non placés: Titiano, Lison.

Prix de la Saintonge: 1er, Pruth, pes. 83.50, pl. 24.50, pel. 46.00, pl. 18.50; 2e, Royal Flush, pes. 27.00, pel. 19.00; 3e, Gioconda, pes. 43.50, pel. 17.50; 4e, Saraband. — Non placés: Beauquemare, Balizac, Radiante, Iroquois II, Arc en Ciel, Pierrette II.

Prix du Début: 1er, Fox II, pes. 30.00, pl. 18.00, pel. 21.50, pl. 10.00; 2e, Nourrice, pes. 67.00, pel. 21.50; 3e, Abusquy, pes. 21.50, pel. 12.00; 4e, Ris de Veau. — Non placés: Donnard, Pompon, Montecristo, Astrat II, Berline II, Grillon III, Bouillon, Rotfelet IV, Friquet, Imbroglio, Foll Amour II, Makhila, Lutour.

Prix de la Nive: 1er, Querelle, pes. 49.00, pl. 16.50, pes. 32.00, pl. 6.50; 2e, Loudéac, pes. 16.00, pel. 7.00; 3e, Labadens, pes. 14.00, pel. 5.50; 4e, Loup de Mer III. — Non placés: Marco III, Pékin II, Dohakaté, Clavecin.

AUJOURD'HUI, mercredi, 19 juin, courses au Tremblay.

Cyclisme

UNION CYCLISTE DU NORD. — **Section de Croix.** — Dimanche prochain 23 juin, sortie sur Billy-Montigny, par Lille. Section A. Carvin: rencontre avec la section de Billy-Montigny. Visite des cimetières de Billy et de Méricourt. Départ à cinq heures du matin. Sortie pour la journée.

FANFARE CYCLISTE DU NORD-TOURISTE ET DE LA LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD. — Aujourd'hui mercredi, répétition générale: à huit heures précises, pour trompettes et clairons; à huit heures et demie, pour tous les musiciens. Etude des morceaux du concours de Bruxelles. Présence indispensable.

SECTION D'ENSEMBLE DE LA LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD. — Les membres de la section sont priés d'assister aux répétitions qui auront lieu mercredi et vendredi soir, en vue de la sortie de Frotin. Réunion, à sept heures précises, au local, Café Wagnon, 2, boulevard Gambetta, Roubaix. Ce soir mercredi, réunion de Commission.

ANTIDÉRAPANTS IMPERFORABLES
LE MARQUIS
PERFECTIONNÉS sur enveloppes renforcées
J. Dufour, 30, rue du Château, Roubaix. 13481

Gymnastique

LA « JEANNE D'ARC », société de gymnastique et d'armes du Patronage Saint-Augustin, rue d'Hem, à Roubaix, a reçu dimanche, à Lesquin, où elle a donné une fête militaire et de gymnastique, l'accueil le plus sympathique. A presque toutes les fenêtres flottait le drapeau tricolore.

Les gymnastes ont assisté le matin à la grand'messe, qu'ils ont chantée avec ensemble. M. l'abbé Banquart, curé de la paroisse, dans une allocution, les a félicités et remerciés, ainsi que leur directeur.

A deux heures un cortège s'est formé et a parcouru différentes rues de la commune. Il était composé d'un groupe de cyclistes, des sapeurs-pompiers, de la Musique municipale et de la *Jeanne d'Arc*. Les habitants qui se pressaient sur les trottoirs ont marqué leur admiration pour la bonne tenue et la belle allure des gymnastes en les applaudissant chaleureusement.

La fête qui a été ensuite donnée dans la prairie de M. Louis Cocheteux, sous la présidence de M. le Curé, a été parfaitement réussie. Une très nombreuse assistance a suivi avec un vif intérêt les différents exercices produits par les pupilles et adultes: mouvement d'ensemble avec ou sans engins, travail aux barres parallèles et à la barre fixe, etc. Les pyramides, exécutées de façon parfaite, ont absolument émerveillé les assistants.

Au cours de la fête a eu lieu l'ascension d'un ballon dont le départ a été salué par les cris joyeux de la population enfantine.

La fête terminée, M. le Directeur de la *Jeanne d'Arc*, originaire de Lesquin, a tenu à remercier M. le Curé et les habitants de la commune de l'excellent accueil réservé à ses jeunes gens, les pompiers, la musique et M. Louis Cocheteux du gracieux concours qu'ils avaient bien voulu apporter à la fête. Les gymnastes sont rentrés à Roubaix vers dix heures.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE « L'ANCIENNE ». — La délégation qui est allée représenter l'*Ancienne* au concours individuel de Courtrai s'est comportée très honorablement: cinq gymnastes et un pupille ont pris part à ce concours et tous se sont classés. Dans le concours adulte: Henri Nottelet, 3e ex-æquo avec Gliot de la *Roubaisienne*; Magniez, 13e; J. Verhaeghe, 20e; Vanraterghem, 30e; Duquesne, 33e, et dans le concours pupilles Ottelaer 13e. — Nos félicitations à ces jeunes gymnastes.

D'autre part nous apprenons que M. Jean Desruelles, membre du Comité, a été désigné pour faire partie du jury au concours de Lens qui a lieu le 23 juin prochain.

Natation

AUX ENFANTS DE NEPTUNE DE TOURCOING. — En vue de prochaines manifestations sportives, l'équipe de vétérans a été reformée; l'entraînement aura lieu tous les mercredis, à sept heures précises du soir. L'équipe est ainsi constituée: avants: H. Dupont, A. Luyck; demis: L. Gruiard, A. Portier; arrières: C. Cattez, A. Gasquière; gardien du but: Van Waterloo. Suppléants: A. Dael, A. Glorieux, H. Dael, A. Algoet et A. Pollet.

Ce soir, mercredi, match de water-polo entre l'équipe troisième et l'équipe des vétérans. Arbitre: M. Paul Beulque. Présence indispensable de tous les équipiers.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — La fête intime organisée dimanche par les *Pupilles* de Neptune de Lille, avec le concours de l'Union Sportive Tourquennoise, a été très intéressante. Dans les différentes courses et dans le match de water-polo, les nageurs de l'U. S. T. ont très bien figuré auprès de leurs redoutables concurrents. Voici les résultats:

100 m.: *Finale*: 1er, Merchez (E.N.L.), 1'40"; 2e, Em. Lyoen (U.S.T.), 1'45"; 3e, Leman (E.N.L.), 1'49"; 4e, Delannoy (U.S.T.), 1'57". —— Nage sous eau: 1er, Leman